

07.10.056

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2007

*Nombre de conseillers
composant le Conseil
Communautaire : 21*

L'an deux mil sept, le vingt-neuf octobre, à 18h00, le conseil communautaire s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en l'Hôtel de Ville de Libourne, sous la présidence de Monsieur Gilbert MITTERRAND,

Etaient Présents :

Monsieur MITTERRAND Gilbert Président, Madame Caroline RAYNIER vice-présidente, Messieurs Michel MILLAIRE, Christian COURTY, Jean-Marie MAERTEN, Jacques DREVET vice-présidents, Messieurs Charles ROCA, Joël ROUSSET, Gérard HENRY, Jean-Luc BARBEYRON conseillers communautaires, Mademoiselle Corinne VENAYRE conseillère communautaire, Messieurs Loïc MAGNAN, Jean TURPAULT, Raymond VALLIER conseillers communautaires, Madame Colette DARNAJOU conseillère communautaire, Messieurs Edmond CHANDEYSSON, Marc SALICIO, Wilfried LAFON conseillers communautaires,

Etaient Excusés :

Monsieur Jacques ROY vice-président, représenté par Monsieur Wilfried LAFON conseiller communautaire,

Monsieur Nils ABEL conseiller communautaire,

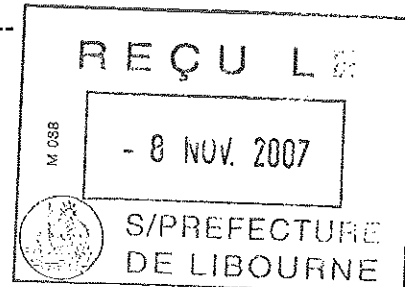
Monsieur Marc AUDIBERT conseiller communautaire,

Monsieur Jean-Louis ARCARAZ conseiller communautaire,

Monsieur Pierre MAILLET conseiller communautaire, représenté par Monsieur Raymond VALLIER conseiller communautaire

NB : Monsieur Jean-Marie MAERTEN Vice-Président, quitte la séance après la délibération réf 07.10.051 et donne pouvoir à Monsieur Gilbert MITTERRAND, Président.

Mademoiselle Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LANCEMENT DE L'ETUDE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Sur proposition de Monsieur Gilbert MITTERRAND, Président,

Les principaux enjeux actuels touchant au développement économique du territoire Libournais sont, en grande partie, liés aux caractéristiques suivantes :

- la rareté, en perspective, de terrains disponibles dédiés à l'accueil d'entreprises, en particulier sur la ville centre de l'arrondissement
- un développement propre à ce territoire mais aussi lié à la proximité de l'agglomération bordelaise, dans un contexte d'étalement urbain, qui induit un potentiel d'attractivité qu'il est nécessaire d'organiser et d'optimiser
- la prise de conscience par un certain nombre d'acteurs du développement économique, par voie de conséquence, du besoin d'une réflexion et d'une approche économique cohérente et partagée sur ce territoire

C'est à partir de ces constats que nous avons souhaité nous engager dans un dialogue avec les partenaires du territoire compétents en la matière et qui partagent cette analyse, afin de réfléchir aux formes, modalités d'organisation collective et contributions respectives nécessaires au développement économique de ce territoire, pour les années à venir. Ce dialogue a abouti à la volonté commune d'engager une étude stratégique de développement économique visant à éclairer les collectivités et acteurs économiques sur ces questions.

Le territoire d'étude comprend ainsi trois communautés de communes :

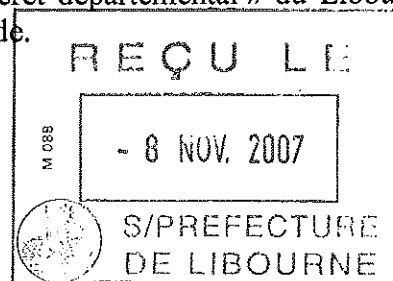
- la Communauté de communes du Libournais (CCL), maître d'ouvrage de l'opération
- la Communauté de Communes du canton de Guîtres (CCCG)
- la Communauté de communes du Sud Libournais (CCSL)

Il inclut également les terrains de la CCI de Libourne, situés aux Artigues-de-Lussac (autour de l'aérodrome Libourne/Les Artigues-de-Lussac). Il convient, dans une logique de continuité territoriale, d'y inclure également les terrains contigus disponibles appartenant à la commune des Artigues-de-Lussac, adhérente de la Communauté de communes du Lussacais.

L'étude s'appuie ainsi sur un partenariat élargi qui comprend :

- la Communauté de communes du Libournais, désignée comme maître d'ouvrage de l'opération,
- la Communauté de communes du Sud Libournais
- la Communauté de communes du canton de Guîtres,
- la Communauté de communes du Lussacais,
- la CCI de Libourne.

Cette étude viendra en appui d'une démarche territoriale qui s'inscrit dans la volonté des communautés de communes de répondre à l'appel à projet du Conseil général de la Gironde sur les pôles d'équilibre du développement économique (création et/ou la requalification des zones d'activités). En effet, elle doit permettre d'identifier, au sein du périmètre concerné, les potentialités en matière de développement des infrastructures économiques, qu'il s'agisse de zones d'activités dites « de proximité » (ZAP) ou de la zone d'activités « d'intérêt départemental » du Libournais (ZAID), suivant la nomenclature du Conseil général de la Gironde.



Les partenaires entendent donc, à travers cette étude, formaliser leur stratégie de développement économique qui se base sur les éléments suivants :

- en ce qui concerne la zone d'intérêt départemental :
 - Le constat que la zone économique de Libourne rassemble les critères la définissant comme la zone économique d'intérêt départemental du Libournais ;
 - Le constat que les réserves foncières disponibles pour son extension impliquent des territoires voisins ;
- en ce qui concerne les zones de proximité :
 - La volonté d'organiser, au sein du périmètre d'étude, la complémentarité entre la zone majeure, son (ses) extension(s), et les zones de proximité ;
 - La volonté de mettre en œuvre au plus vite la réalisation des zones de proximité d'Anglumeau à Izon et de Frappe à Saint Denis de Pile.

Les objectifs de cette étude visent ainsi à :

- Réaliser un schéma cohérent des infrastructures et équipements de développement économique existants et à venir sur l'ensemble du territoire d'étude ;
- Définir les complémentarités entre ces équipements (présents et futurs)
- Etudier les conditions d'extension de la zone majeure de Libourne sur les disponibilités foncières existantes
- Etudier les conditions de commercialisation des zones d'activités incluses dans le schéma

A cet effet, deux phases sont prévues pour la conduite de l'étude :

La phase 1 doit permettre de dresser le « schéma des infrastructures et équipements de développement économique ». Il s'agit pour cela de :

- Réaliser une analyse de l'environnement économique et concurrentiel, du national au local
- Réaliser une étude de marché pour les différentes zones
- Définir les complémentarités entre les ZAP et les complémentarités des ZAP avec la ZAID

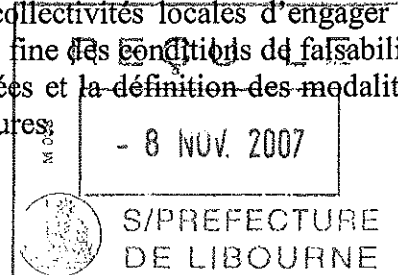
La phase 2 consiste à étudier les « conditions et modalités de développement de la zone d'intérêt départemental du Libournais ». Elle doit permettre ainsi de dégager :

- Une analyse de faisabilité pour (les) l'extension(s) de la ZAID
- Les possibilités de montage juridique, financier et fiscal pour leur réalisation
- Des propositions d'organisation pour la commercialisation des espaces à vocation d'activités sur le territoire concerné

Cette étude pourra ainsi constituer la base d'un projet économique de territoire, un cadre commun et cohérent pour définir les objectifs et l'ordre de priorités en matière de développement économique.

Sa phase 1 vise tout d'abord à démontrer si les projets correspondent aux attentes et besoins des acteurs locaux et surtout aux besoins des entreprises en se présentant comme une étude d'opportunité qui doit amener les élus locaux à définir le ou les objectifs des zones d'activités considérées (encourager le développement d'activités nouvelles, renforcer et organiser les filières locales, création d'emplois, développement des ressources fiscales,...).

Par ailleurs, la phase 2 de l'étude doit permettre aux collectivités locales d'engager la réalisation des extensions de la ZAID de Libourne par une analyse fine des conditions de faisabilité de cette (ces) extension(s) sur les disponibilités foncières identifiées et la définition des modalités de réalisations et de portage partenarial pour ces futures infrastructures.



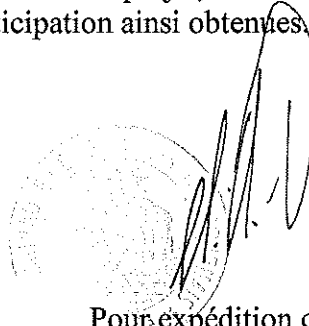
En ce qui concerne le plan de financement prévisionnel de cette étude, le Conseil Général de la Gironde, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le « fonds d'intervention spécifique dédié à la revitalisation du Pays Libournais et du bassin du cubzaguais » peuvent être sollicités à hauteur de 80 % du montant de l'étude. Le solde sera pris en charge à part égale par chaque communauté de communes.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (18 Conseillers présents ou ayant donné pouvoir)

Le Conseil communautaire :

- approuve le projet
- autorise Monsieur le Président ou son représentant
 - o à solliciter toutes les subventions possibles dans le cadre du financement de cette étude,
 - o à signer tout document afférent à ces subventions,
 - o à signer tout document nécessaire à la perception des participations des communautés de communes partenaires du projet,
 - o à percevoir les subventions et participation ainsi obtenues.



Pour expédition conforme

Gilbert MITTERRAND

Communauté de Communes du Libournais

